

**AVIS DE CONCOURS – 2024
FILIERE SPORTIVE – CATEGORIE B**

LE CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE

LES CENTRES DEPARTEMENTAUX DE GESTION
DE LA REGION CENTRE - VAL DE LOIRE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-
FRANCE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur)

Co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
<p>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p> <p>Ouvert pour 61 postes répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - externe : 37 postes - interne : 18 postes - 3^{ème} concours : 6 postes 	<p><u>EXTERNE SUR TITRE AVEC EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (niveau européen soit ancien niveau III français), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié (2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).</p>	<p>Epreuves écrites d'admissibilité :</p> <p>Mardi 23 janvier 2024</p> <p>Epreuves d'admission :</p> <p>à partir du 15 septembre 2024</p>	<p>Inscription en ligne :</p> <p>du 16 mai 2023 au 21 juin 2023 inclus</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription sur l'espace sécurisé :</p> <p>29 juin 2023</p>
	<p><u>INTERNE SUR EPREUVES</u></p> <p>Ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 29 juin 2023 pour cette session) comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1^{er} janvier 2024). - aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. <p>Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.</p>		
	<p><u>3^{EME} CONCOURS SUR EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours (soit le 1^{er} janvier 2024), de l'exercice, pendant une durée de quatre au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs des mandats mentionnés à l'article L.325-7 du code général de la fonction publique (membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau)).</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation</p>		

(1) Le dépôt de dossier doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr.

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès de la commission d'équivalence du CNFPT www.cnfpt.fr, la décision d'équivalence favorable doit intervenir au plus tard pour le 23 janvier 2024.

(3) Dérogations : Dispense de diplôme pour les pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs, arbitres et juges de haut niveau.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,

Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr

puis : www.cigversailles.fr rubrique concours / inscriptions et résultats ou
au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau
78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.